

**MAIRIE**
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 17**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**
LE 09 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - ~~Véronique MOUNIER~~ - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER

Excusés : Ivann LECOURT - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2024.036 – Mandat spécial pour la participation d'un Élu au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires

Comme le prévoit l'article L 2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite se rendre à Saint Julien & Arceau (Côte d'Or) pour le Congrès des Maires Ruraux du 27 au 29 septembre 2024 et à Paris pour le Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2024.

Il propose aux membres présents de lui accorder ce mandat spécial, pour se rendre au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires, afin de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'accorder au Maire le mandat spécial pour se rendre au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires,
- d'accepter de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Accorde au Maire le mandat spécial pour se rendre au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires,
- Accepte de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER



Le Maire,
Jean-François RASCLE